



Val'hor

Les professionnels du végétal

JE TRANSMETS MON ENTREPRISE

Réfléchir & réussir



Journée débat

JE TRANSMETS MON ENTREPRISE

Réfléchir & réussir

Jeudi 21 mars 2013

Cap 15 - quai de Grenelle - Paris

Avec la participation du Cabinet Michel Creuzot



Une journée organisée par Val'hor et les fédérations



F.G.F.P.



FLORALISA





Journée débat

JE TRANSMETS MON ENTREPRISE

Réfléchir & réussir

OUVERTURE DU COLLOQUE



Ouverture du colloque

🍃 10h00 : Séance plénière

– La transmission, une démarche personnelle

- Table ronde, témoignages, questionnement sur les motivations et les interrogations des participants, débat ...

– Préparer et évaluer l'entreprise

- Interventions "d'experts", préparation de l'entreprise, diagnostic et évaluation

🍃 13h00 : Cocktail déjeunatoire

🍃 14h15 : 3 Ateliers en parallèle

- Des ateliers qui présentent les aspects particuliers de la transmission en fonction du mode choisi :
 - Cession pure (à un tiers)
 - Transmission familiale
 - Reprise interne

🍃 17 h Clôture des travaux



Ouverture du colloque

FILIERE : chiffre d'affaires

- 🌿 production : 1,6 milliard d'€uros
- 🌿 Commerce de gros en fleurs et plantes : 1milliard d'€uros
- 🌿 Dépenses des particuliers en végétaux d'ornement : 3,3 milliards d'€uros
- 🌿 Entreprises du paysage : 5 milliards d'€uros



Ouverture du colloque

FILIERE : 160 000 emplois

🌿 Production	25 360 ETP
🌿 Commerces de gros	3 600 personnes
🌿 Commerces de détail	40 000 personnes
🌿 Entreprises du paysage	85 000 actifs



Ouverture du colloque

FILIERE : 50 000 entreprises spécialisées

- 🌿 + de 5 000 entreprises de production
(Semenciers, arboriculteurs, pépinières et horticulteurs)
- 🌿 + 19 000 commerces de gros et de détail
(Jardineries, graineteries, fleuristes, L.S.A., grossistes)
- 🌿 26 500 entreprises du paysage



Ouverture du colloque

4 500 entreprises du
paysage à transmettre dans
les 10 prochaines années.

Etude - Chiffres clés 2010 du secteur du Paysage Val'hor/Unep



Ouverture du colloque

49% d'exploitations
dont le chef d'entreprise a 50 ans ou plus

*52% d'entre elles ne connaissent pas encore leur
successeur*

Ouverture du colloque

Il n'existe pas de statistiques nationales sur le marché de la transmission d'entreprise, cependant :

- ❖ de **60 à 70 000 entreprises transmissibles par an en France**. Ce chiffre inclut les fonds de commerce et l'artisanat qui représentent plus de 75% des entreprises répertoriées par l'INSEE.
- ❖ Si la reprise d'entreprises existantes peut sembler plus coûteuse que la création, le taux de réussite est beaucoup plus élevé.



Val'hor

Les professionnels du végétal

Les aspects personnels de la transmission



1- Aspects personnels de la transmission

INTERVENANTS

- Elisabeth JAQUIN
- Christian BAUDOUIN
 - Expert-comptable
- Patrick BEHRA
 - Animateur de l'association des repreneurs et cédants de l'Alsace
- Jean Yves BRYON
 - Gestionnaire de patrimoine



1- Aspects personnels de la transmission

VIDEOS TEMOIGNAGES :

- Lionel BARBEREAU Fleuriste
 - Echec 1ère cession magasin, puis opération réussie
- Daniel MORIN Pépinières Val de Jargeau
 - Opération de cession d'une pépinière assez longue, transfert de l'entreprise
- Jean-Marc FAURE Entreprise de paysage
 - Cession deux entreprises à un tiers, après avoir envisagé la transmission interne
- Jean Jacques REBEYROL
 - Transmission à son cadre
- Williams LOUIT
 - Repreneur entreprises appartenant à M. et Mme REBEYROL
- M et Mme REMIGNON
 - Transmission familiale en cours



1- Aspects personnels de la transmission

VIDEO TEMOIGNAGES

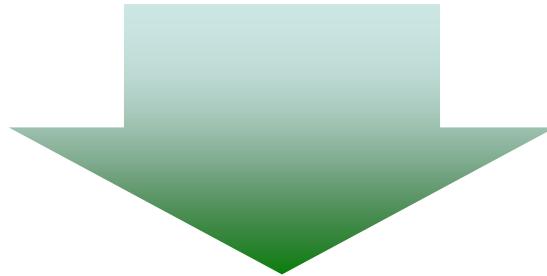
1- Aspects personnels de la transmission



1- Aspects personnels de la transmission

- Préparez votre patrimoine

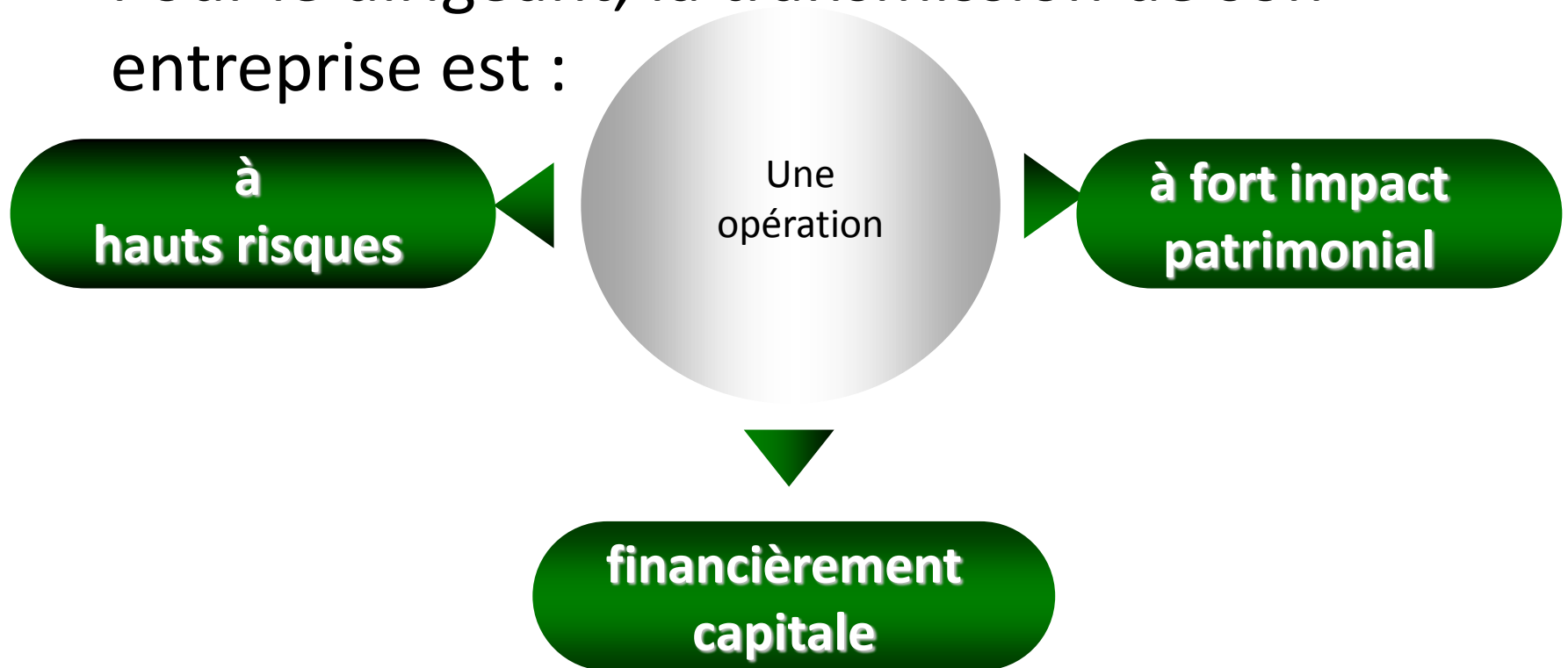
Analyse Patrimoniale Globale



**1^{ère} étape
des Opérations
de Transmission d'entreprise**

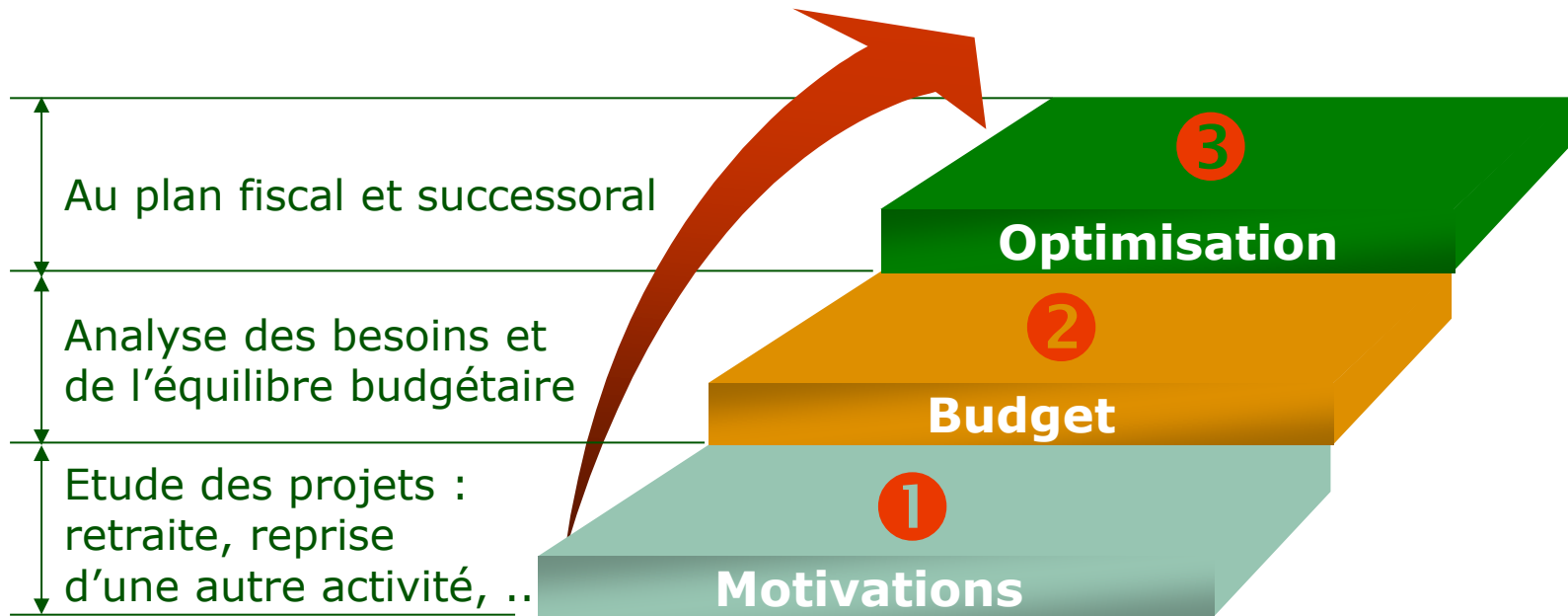
1- Aspects personnels de la transmission

- Pour le dirigeant, la transmission de son entreprise est :



1- Aspects personnels de la transmission

- La démarche d'analyse patrimoniale:





1- Aspects personnels de la transmission

- Préparez votre sortie comme on prépare sa retraite
 - ❧ L'engagement de conservation des titres
 - ❧ La rédaction d'un testament
 - ❧ L'organisation d'une prévoyance rigoureuse



1- Aspects personnels de la transmission

- La donation
 - ❖ Différence entre rapport civil et rapport fiscal : le danger des libéralités non réellement organisées.
 - ❖ Le délai est de 15 ans depuis le 17 août 2012, le nouveau délai s'applique aux successions ouvertes et aux donations consenties à compter du 17/08/2012.
 - ❖ Toutes les libéralités consenties avant le 17/08/1997 sont dispensées de rapport fiscal

1- Aspects personnels de la transmission



Les grandes questions



Val'hor

Les professionnels du végétal

Préparer et évaluer l'entreprise



2- Préparer et évaluer l'entreprise

INTERVENANTS

- Elisabeth JAQUIN
- Christian BAUDOUIN
 - Expert-comptable
- Christian PRADON
 - Expert-comptable spécialiste de l'évaluation et de la transmission d'entreprise
- Jean-Marc LONJON
 - Avocat et fiscaliste, conseil de l'UNEP

2- Préparer et évaluer l'entreprise





2- Préparer et évaluer l'entreprise

Les conseils préalables

- ❧ Les méthodes ne donnent pas un prix mais une **fourchette de valeurs**
- ❧ La **loi du marché** a toujours raison
- ❧ L'évaluation ne se fait pas sur « un coin de table » : c'est un **vrai travail**

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Les conseils préalables

- ❧ **Evaluer une entreprise c'est porter un jugement**
- ❧ **Appliquer des méthodes de calcul et en faire une côte mal taillée n'est pas « évaluer »**
- ❧ **L'évaluation n'est pas une science exacte, c'est une mission d'opinion**
- ❧ **La valeur n'est pas le **prix**, elle dépend de l'analyse et des mesures correctives.**

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Les actions en amont

Moderniser l'outil de production

Développer l'activité

Préparer le personnel

Régler les litiges

Optimiser l'organisation juridique et financière

Organiser l'immobilier

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Moderniser l'outil de production

- ▶ Maintenir un plateau technique, un fonds en état
- ▶ Poursuivre les politiques d'investissement et d'entretien

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Développer l'activité

- ▶ La phase préalable à la cession ne doit pas être une phase de sommeil
- ▶ Restez vigilant sur la rentabilité

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Préparer le personnel

- ▶ Communiquer
- ▶ Rassurer
- ▶ Rendre autonome
- ▶ Procéder aux arbitrages nécessaires

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Régler les litiges

- ▶ Toutes les interrogations pèseront sur la valeur de l'entreprise
- ▶ Pensez aux problèmes en cours, mais aussi à ceux qui pourraient naître

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Optimiser l'organisation juridique et financière

- ▶ Aspects familiaux
- ▶ Parts / Actions des minoritaires
- ▶ Engagements, cautions, garanties
- ▶ Réduire la valeur en distribuant préalablement et régulièrement

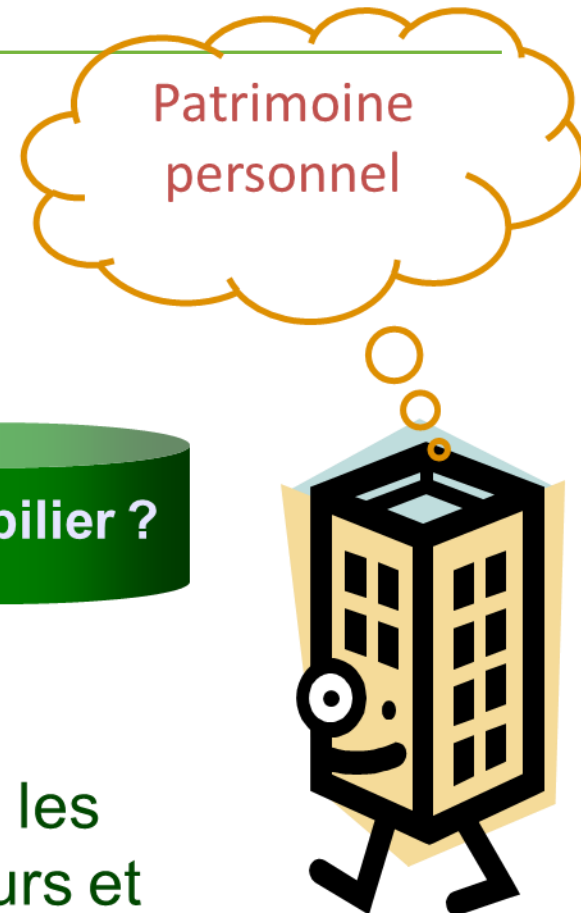
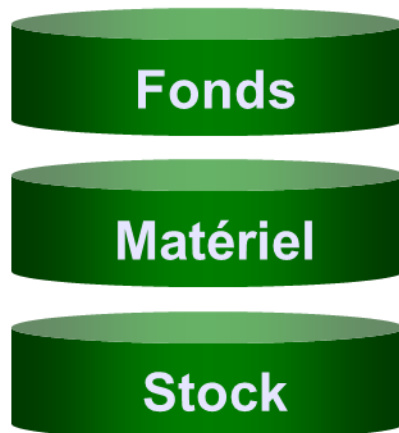
2- Préparer et évaluer l'entreprise

Organiser l'immobilier

- ▶ Les baux et les titres
- ▶ Sortir ou apporter le foncier
- ▶ Organisation patrimoniale personnelle
- ▶ Le logement et/ou l'indépendance de l'entreprise

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Que vend-on ?



**Entreprise
individuelle**

Le chef d'entreprise encaisse les créances, règle les fournisseurs et conserve la trésorerie excédentaire



2- Préparer et évaluer l'entreprise

L'évaluation des fonds de commerce et des TPE : Recherche de la valeur vénale

- ❖ **La recherche de la valeur vénale constitue l'objectif final**
- ❖ **Toutefois, difficultés pour obtenir les informations sur les cessions similaires et obtenir une valeur marché**
- ❖ **La valeur vénale peut différer du prix de réalisation**
(Ex : urgence pour l'une des parties, convenance personnelle)

2- Préparer et évaluer l'entreprise

L'évaluation des fonds de commerce et des TPE en fonction du chiffre d'affaires :

- ❧ La plupart des barèmes se fondent sur le chiffre d'affaires
- ❧ Conformément à la jurisprudence de la Cour de Cassation les recettes s'entendent TVA comprise
- ❧ L'évolution du CA doit faire l'objet de vérifications spécifiques
- ❧ La valeur obtenue doit être augmentée de celle des stocks

2- Préparer et évaluer l'entreprise

L'évaluation des fonds de commerce et des TPE en fonction du bénéfice :

- ❖ **Le bénéfice à retenir est le bénéfice net moyen réalisé durant les trois dernières années**
- ❖ **Le matériel n'est jamais compris dans l'estimation globale par le bénéfice**
- ❖ **L'estimation par le bénéfice donne généralement une valeur minimale**

2- Préparer et évaluer l'entreprise

L'évaluation des fonds de commerce et des TPE en fonction du bénéfice :

- ❖ **L'évaluation obtenue donne une fourchette de valeurs, non pas un prix qui dépend de l'acquéreur**
- ❖ **La qualité de l'outil va influencer le taux théorique retenu**
- ❖ **A l'inverse, une entreprise qui ne génère pas de résultat verra sa valeur théorique diminuer car la capacité à rembourser des emprunts sera faible**

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Société quels éléments céder ?

SCI

Immobilier

Fonds

Matériel

Créances

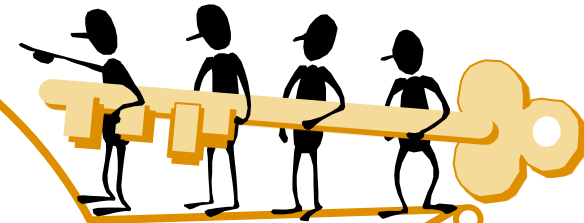
Trésorerie

Capitaux
propres

Emprunts

Dettes

Société



Patrimoine de
la société
Cession des
titres



2- Préparer et évaluer l'entreprise

Évaluation des entreprises : trois approches principales

❧ Méthodes patrimoniales

Vision plus statique de l'entreprise. La valeur d'une entreprise dépend de la valeur des éléments qui la composent.

❧ Évaluation en fonction de la rentabilité

Vision plus dynamique

La valeur de l'entreprise dépend des revenus que l'on attend

❧ Méthodes mixtes ou dualistes

Combinaison de plusieurs valeurs

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Méthodes patrimoniales

Actif net corrigé

-  L'actif net corrigé correspond à la situation nette corrigée à partir des retraitements saisis dans le bilan et le compte de résultat
-  La méthode de l'actif net corrigé fait partie des principales méthodes patrimoniales. Elle ne peut être utilisée isolément pour déterminer la valeur de l'entreprise. L'actif net corrigé doit être plutôt calculé comme une valeur plancher, qui sera utilisée avec d'autres critères.

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Evaluation des titres selon l'actif net corrigé

❖ Point de départ :

❖ Actif net comptable de la société =

Actif immobilisé

Créances

Trésorerie

- Dettes

❖ ou Actif net comptable = Capitaux propres

Capital

Réserves + provisions à caractère de réserve

Résultat non distribué

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Évaluation des titres selon la rentabilité

- ❖ **Point de départ : comptes de résultat**
 - ❖ Antérieurs
 - ❖ Prévisionnels
- ❖ **Après retraitements des éléments exceptionnels ou hors exploitation**
- ❖ **Recherche de la valeur de remplacement**



2- Préparer et évaluer l'entreprise

Les retraitements du compte de résultat

- ❖ **La Recherche du résultat récurrent**
- ❖ **Le Personnel extérieur, la sous-traitance**
- ❖ **Le Crédit bail, les locations**
- ❖ **Les sur ou sous rémunérations directes ou indirectes**
- ❖ **Dotations et fiscalité**

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Valeur de rentabilité

- ❖ **La valeur de rentabilité ou valeur de résultat =**
 - ❖ **Bénéfice corrigé de l'exercice / taux de rendement**
 - ❖ **Le taux de rendement est le taux de placement sans risque majoré d'une prime de risque**
- ❖ **La valeur retenue dans cette méthode est la valeur moyenne pondérée des différents exercices**

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Capitalisation du bénéfice net moyen

- ❖ **La valeur de l'entreprise d'un exercice = bénéfice corrigé de l'exercice * coefficient N**
- ❖ **Le coefficient multiplicateur est fonction des rendements exigés et des perspectives d'avenir de l'entreprise**
- ❖ **Pour les entreprises de production, ce coefficient N se situe dans une fourchette de 4 à 6**

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Capitalisation de la Capacité d'autofinancement

- ❖ **La CAF est constituée par l'ensemble des disponibilités dégagées par l'entreprise sur une période déterminée**
- ❖ **Valeur de l'entreprise = CAF corrigée * coefficient (en moyenne 3 à 4)**
- ❖ **Il est à noter également que le coefficient sera plus élevé dans le cas d'une entreprise qui dégage des bénéfices réguliers**

2- Préparer et évaluer l'entreprise

La démarche d'évaluation

❖ Diagnostic préalable

- ❖ Cerner les points forts et les points faibles de l'entreprise
- ❖ Identifier les points fondamentaux de la valeur
- ❖ Identifier les retraitements à opérer
- ❖ Choisir les méthodes d'évaluation
- ❖ Retraitements opérés sur les comptes

❖ Évaluation financière : combinaison de méthodes sélectionnées

❖ Un rapport final avec l'estimation d'une zone de valeur

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Les résultats du diagnostic

- ❧ **Points forts et points faibles relevés**
- ❧ **Points fondamentaux de la valeur identifiés**
- ❧ **Impact des éléments de risque détectés et retraitements effectués**
- ❧ **Conséquences sur les méthodes**

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Comment se faire une opinion

- ❖ **En cohérence avec les diagnostics et les objectifs des parties**
 - ❖ Cédant : va naturellement valoriser l'historique
 - ❖ Acquéreur : va rechercher la potentialité et la capacité de remboursement
- ❖ **Savoir faire et expérience de l'évaluateur**
 - ❖ Prendre en compte le contexte
 - ❖ Cession totale ou partielle
 - ❖ Cession majoritaire ou minoritaire
 - ❖ Continuité ou non de l'exploitation
 - ❖ Cession à titre gratuit

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Plus values professionnelles (IR)

- ❖ La plus-value à court terme est ajoutée au résultat de l'entreprise.
- ❖ Sur demande, elle peut toutefois faire l'objet d'une répartition sur trois ans.
- ❖ La plus-value nette à long terme est taxée à un taux forfaitaire de 16%, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux (15.5 %) dont 5.1 % déductible l'année suivante.
- ❖ Les plus-values immobilières à long terme réalisées dans le cadre d'une activité professionnelle sont soumises à un régime comparable à celui des plus-values immobilières privées.

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Plus values professionnelles (IS)

- ❖ Les plus-values sont comprises dans le résultat de la société (cession fonds de commerce par exemple).
- ❖ Les plus values sur cessions de titres détenus depuis plus de 2 ans sont exonérées sous certaines conditions, mais la distribution entre les mains des associés est taxable.

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Plus values de cession de titres (Personnes physiques)

- ❧ A compter de 2013, les plus-values mobilières sont ajoutées aux revenus de l'année soumis à l'impôt progressif.
- ❧ Un abattement pour durée de détention est pratiqué.
 - ❧ 20 % de 2 ans à 3 ans
 - ❧ 30 % de 4 à 5 ans
 - ❧ 40 % pour six ans et plus
- ❧ Les plus-values réalisées par les créateurs peuvent être taxées à un taux forfaitaire de 19%, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux (15.5 %).

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Exonération des plus-values des petites entreprises

Les conditions générales pour en bénéficier

Les PV doivent être réalisées dans le cadre d'une activité professionnelle

Activité exercée pendant 5 ans avant la cession

L'exonération s'applique aux biens appartenant à l'actif immobilisé et affectés à l'exercice de l'activité

 **Exclusion : terrain à bâtir (sauf cas particuliers)**

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Exonération des plus-values des petites entreprises

🌿 Les conditions générales pour en bénéficier

L'exonération des plus-values au respect de limites de chiffre d'affaires

Entreprises de prestations de services

Exonération totale pour un CA HT < 90.000 €

Exonération partielle pour un CA HT compris entre 90.000 € et 126.000 €

Entreprises de vente de marchandises

Exonération totale pour un CA HT < 250.000 €

Exonération partielle pour un CA HT compris entre 250.000 € et 350.000 €



2- Préparer et évaluer l'entreprise

Exonération de la plus-value de cession d'une entreprise individuelle ou d'une branche complète d'activité

❖ **Les conditions générales pour en bénéficier**

Cession Entreprises individuelles ou parts de sociétés de personnes soumises à l'IR

Cession Branche complète d'activité

Entreprises soumises à l'IR

Sociétés soumises à l'IS (PME au sens communautaire)

Activité exercée pendant 5 ans avant la cession

Exclusion :

immobilier

lien entre le cédant et le cessionnaire

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Exonération de la plus-value de cession d'une entreprise individuelle ou d'une branche complète d'activité

❖ Portée de l'exonération

- ❖ Exonération totale de la plus-value pour les cessions inférieures à 300.000 €
- ❖ Exonération partielle pour les cessions comprises entre 300.000 € et 500.000 €
- ❖ L'exonération pour les entreprises s'applique à la plus-value et aux prélèvements sociaux.
- ❖ Exonération de l'IS pour les sociétés.

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Exonération en cas de départ à la retraite Jusqu'au 31 décembre 2017

❖ Les conditions pour en bénéficier

- ❖ **Cédant** : entrepreneur individuel ou associé d'une société de personne (IR) dans laquelle il exerce son activité.
- ❖ Activité exercée pendant 5 ans avant la cession
- ❖ Doit cesser toute fonction dans l'entreprise cédée ou dont les parts sont cédées
- ❖ Faire valoir ses droits à la retraite dans les deux ans précédant ou suivant la cession
- ❖ Ne pas exercer de contrôle sur l'entreprise cessionnaire

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Exonération en cas de départ à la retraite Jusqu'au 31 décembre 2017

❖ Les conditions pour en bénéficier

- ❖ **Entreprise** (PME au sens communautaire)
- ❖ Activité doit être de nature commerciale, artisanale, libérale ou agricole
- ❖ La cession d'une activité exploitée en location gérance peut bénéficier de l'exonération à condition que :
 - ❖ la cession soit au profit du locataire
 - ❖ l'activité a été exercée au moins 5 ans avant la mise en location gérance

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Exonération en cas de départ à la retraite Jusqu'au 31 décembre 2017

Les conditions pour en bénéficier

-  **Cédant** : • Avoir détenu les titres plus de 8 ans pour pouvoir bénéficier d'une exonération totale ;
-  • Avoir détenu (seul ou avec son groupe familial ou les co-fondateurs) plus de 25 % des droits de vote de la société pendant les 5 années précédant la cession ;
-  • Avoir exercé pendant les 5 années précédant la cession une fonction de direction ayant donné lieu à une rémunération représentant plus de 50% des revenus professionnels..
-  Enfin, il est également possible de faire profiter du dispositif d'exonération les membres du groupe familial du cédant et les co-fondateurs.

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Exonération en cas de départ à la retraite Jusqu'au 31 décembre 2017

❧ Les conditions pour en bénéficier

- ❧ **Entreprise** (PME au sens communautaire)
- ❧ Les sociétés opérationnelles ayant une activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale, agricole ou financière à l'exception de la gestion de son propre patrimoine mobilier ou immobilier.
- ❧ Les Holdings animatrices ou dont l'objet social doit être exclusivement la détention de participations dans des sociétés opérationnelles.
- ❧ Ces sociétés doivent être soumises à l'impôt société et avoir leur siège social au sein de l'Union Européenne.

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Exonération en cas de départ à la retraite Jusqu'au 31 décembre 2017

Les conditions pour en bénéficier

-  La cession des titres doit en principe être totale, c'est-à-dire qu'elle doit porter sur l'intégralité des titres détenus par le dirigeant. Toutefois l'exonération est également accordée dans le cadre d'une cession partielle portant sur plus de 50% des titres de la société cédée.
-  Le dirigeant doit cesser toute fonction de direction dans la société dont les titres ou droits sont cédés et faire valoir ses droits à la retraite dans les 24 mois entourant la cession.

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Cession à un groupe familial

- ❖ **Exonération de la plus value, sauf prélèvements sociaux et contribution sur les hauts revenus**
- ❖ **Conditions**
 - ❖ **Absence de cession hors du groupe familial pendant 5 ans (sauf transmission à titre gratuit)**
 - ❖ **En cas de revente, taxation au titre de l'année initiale de la vente par le premier cédant.**

2- Préparer et évaluer l'entreprise

Mutation à titre gratuit par voie de donation ou de transmission successorale

- ❖ **Entreprises individuelles**
- ❖ **Ensemble des éléments d'actif immobilisé**
- ❖ **Conditions**
 - ❖ **Aucune condition quant au bénéficiaire personne physique**
 - ❖ **Poursuite de l'exploitation pendant 5 ans**
 - ❖ **Les immobilisations sont inscrites à la valeur réévaluée**
 - ❖ **Report d'imposition jusqu'à la date de cession et/ou de cessation**
 - ❖ **Exonération définitive à l'issue d'un délai de 5 ans.**



Programme après midi

- ❧ Atelier 1 : cession pure et simple
 - ❧ Jean Marc LONJON et Christian PRADON
- ❧ Atelier 2 : transmission familiale
 - ❧ Jean Yves BRYON
- ❧ Atelier 3 : reprise interne
 - ❧ Christian BAUDOUIN